

PRESSE · 14/03/2000

L'Officiel de la Franchise n°6

TYPE	DATE
Article de presse	14/03/2000

FICHE DE SYNTHÈSE

L'Officiel de la Franchise n°6 — article de presse · 14 mars 2000

Aperçu : extraits d'un lexique de la franchise publié par la revue L'Officiel de la Franchise, reprenant des définitions tirées de l'ouvrage d'Yves Marot « Le Langage de la Franchise ». Pièce documentaire de nature doctrinale, non propre au dossier Collorafi.

L'essentiel

L'article traite plusieurs notions de droit et d'économie de la franchise : le recrutement des franchisés et la définition du profil du candidat idéal ; le refus de vendre, avec la règle selon laquelle le franchiseur est en droit de refuser un candidat, sauf s'il le fait dans le seul but de nuire, et la distinction entre concurrence passive et concurrence active entre franchisés ; le règlement d'exemption européen n° 4087/88 du 30 novembre 1988, fondé sur l'article 85 du Traité de Rome et applicable jusqu'au 31 décembre 1999 ; le retour sur investissement (ROI) ; et la loi Doubin sur l'information précontractuelle, dont le non-respect n'entraîne pas une nullité automatique du contrat, la jurisprudence exigeant la démonstration d'un consentement vicié.

Portée

Pièce de contexte éclairant le cadre juridique de la franchise invoqué dans le litige, notamment le refus d'attribution de nouveaux sites et l'obligation d'information précontractuelle.

Fiche établie automatiquement à partir de la transcription du document.

Source : bernardcollorafi.org/pièces/officiel_franchisen_6_14_03_2000/ — Dossier documentaire du procès Bernard Collorafi c/ McDonald's France (Antibes, 1987–2002). Le scan original fait foi.